

FAUX-SEMBLANTS ? ***MASTÉRISATION ET RÉFORME DES CONCOURS***

La précipitation fut d'abord comme la règle des réformes. Maintenant on repousse. Du statut des enseignants-chercheurs à la réforme des lycées en passant par la création de masters d'enseignement, les effets en sont la dilution de l'information et la difficulté d'une réaction. Il est de bonne guerre de reculer pour mieux vaincre. Il l'est alors tout autant d'être lucide dans l'observation de cette manœuvre. Presque rien ne semble changer des intentions et même des propositions déjà faites.

Qui comprend encore quelque chose à la réforme de la formation des professeurs du secondaire ? Si, à cette date, la forme actuelle des concours de recrutement est conservée, pour un temps, dès l'année prochaine les candidats seront inscrits en M1 ou en M2. Cela vaudra pour ceux qui sont déjà titulaires d'un master, ceux qui débutent ou ceux qui le sont d'un M1 (parmi eux seront considérés comme tels ceux qui auront préparé les concours en 2009). Faute de *maquettes*, les actuelles préparations perdureront, provisoirement. Dès la rentrée 2009, les étudiants préparant les concours *bénéficieront*, pour reprendre les termes du ministre, de *l'offre de stages* de 108 heures, que ce soit en pratique accompagnée ou en responsabilité. Les reçus aux concours seront-ils tous titulaires d'un Master d'enseignement ? Non, puisque certains auront un an pour cela avant de devenir stagiaires. Ceux-ci, au lieu d'une véritable année de stage, dont la suppression était déjà prévue, devront effectuer les deux tiers d'un service d'enseignement et suivre une formation professionnelle.

Un tel montage, dont le détail est impossible à donner, autant par son manque de clarté que par la difficulté de comprendre, a-t-il un sens ? un méta-sens ? De fait, au moins, il enclenche irrémédiablement le processus de mastérisation. La chose est dite on ne peut plus clairement dans un communiqué gouvernemental¹.

Il est bon de vouloir relever le niveau de la formation des professeurs. L'existence d'un master pouvait se comprendre comme la reconnaissance des années de préparation aux concours. Mais l'intention d'une *professionnalisation progressive* incarnée par les 108 heures de stages évoquées ci-dessus, volume horaire considérable, supposant en amont un travail propre et tout aussi considérable, semble conduire à autre chose. Personne ne nie que celui qui aspire à devenir professeur et prépare un concours doit assister à des cours, voir des classes, là où il pourrait enseigner, dans toutes les situations possibles, pour savoir s'il ne se trompe pas. L'amour de sa discipline ne suffit certes pas. Cela demande donc quelques heures. Certainement pas 108 ! Certainement pas en responsabilité, pas plus qu'en pratique accompagnée. La première année doit être celle de l'approfondissement disciplinaire avant le

¹ Communiqué de M. Darcos :

<http://www.education.gouv.fr/pid146-cid24259/le-recrutement-formation-des-enseignants.html>
et lettre du 20/03/09 de M. Darcos à M. Chabrol (SNEP).

concours. Sauf à vouloir réduire le savoir du professeur aux cours qu'il aura à faire, comme s'il n'avait pas à en savoir plus que ce qu'il doit apprendre à ses élèves, on ne peut guère comprendre une telle place accordée aux stages avant le concours. La simplicité, la clarté, l'intelligence didactique et pédagogique, viennent à ceux qui ont d'abord une parfaite maîtrise de leur discipline.

N'est-il pas significatif, en ce sens, celui de cette *professionnalisation*, qu'on ait demandé des *maquettes* pour ce nouveau master avant que soient réformés les concours (puisque telle est l'intention) et qu'on sache ce qui sera attendu des étudiants ? Curieuse, voire inquiétante, inversion des priorités.

De plus, si l'intention initiale d'une nouvelle épreuve du concours, réclamant *la connaissance du système éducatif*, devait perdurer, on peut imaginer en conséquence des formations alourdissant encore davantage l'année de préparation. De cette épreuve, disons-le en passant, on peut tellement craindre le pire, qu'on aimerait bien savoir ce qu'elle pourrait être qui mériterait de prendre une telle place...

D'autres questions se posent. Que deviendront ceux qui auront un master professionnel sans avoir réussi aux concours. Comment pourraient-ils repasser les concours ? Surtout : peut-on amener des étudiants aussi loin, et particulièrement les plus pauvres d'entre eux, dans un master professionnalisant qui ne déboucherait sur rien ? De là naît une crainte. Certes, nous pouvons reconnaître ce que les administrations nomment variable d'ajustement. Il y a des remplacements imprévisibles qui réclament qu'on engage des non-titulaires. Le master serait en ce sens un moyen d'identifier les plus qualifiés pour un emploi provisoire. Mais la crainte n'est pas illégitime que, de plus en plus, soient recrutés, indépendamment des concours, des professeurs au statut précaire, corvéables à souhait et plus dociles.

Ajoutons finalement que la division entre master de recherche et professionnel risque d'appauvrir l'orientation vers une recherche aux débouchés incertains en même temps qu'elle coupe les professeurs de la recherche. Enseignement et recherche doivent rester possibles simultanément, tout au long de la vie. Telle est la formation continue de professeurs, évitant les effets de la routine, à leurs élèves aussi bien qu'à eux-mêmes.

Simon PERRIER
Président de l'APPEP
7 avril 2009

P.S. : La même impression d'une fausse *remise à zéro* s'impose à propos de la réforme des lycées. Un nouveau chargé de mission doit répondre aux mêmes exigences qui ont conduit au projet déjà connu. Certains lycées sont désignés pour des expérimentations relatives à ce projet. La semestrialisation est annoncée incontournable.

Mais il est vrai qu'aujourd'hui on consulte les élèves et même quelques professeurs. Beauté de la démocratie directe.